

COMMUNE DE HUTTENDORF

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 JANVIER 2018 à 20h00

sous la présidence de Monsieur Pierrot WINKEL, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 11
Conseillers présents : 9
Conseillers absents : 2 (dont 1 procuration)

Date de la convocation : 15 janvier 2018

Présents : M. Pierrot WINKEL – Maire, M. Michel GACKEL – Adjoint, M. Denis WINKEL, M. Denis LANG, M. Claude GRASSER, M. Martin LAUGEL, M. André LENGENFELDER, M. Pascal WEBER, et Mme Martine HANSZ.

Absent excusé avec procuration : Mme Cora KLEIN qui a donné procuration de vote à M. Claude GRASSER.

Absent excusé : Mme Sandrine SNEIJ.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que Madame Martine HANSZ soit nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 DE_2018_001

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal 11 décembre 2017.**

Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Nord DE_2018_002

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain
- Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Nord ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

- **DECIDE :**
- **d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :**
 - **les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;**
 - **les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;**
 - **les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**
- **de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.**

Eglise Saint-Vincent – travaux de remise en état DE_2018_003

Durant les travaux de restauration intérieure de l'église Saint Vincent de Huttendorf, un champignon nommé « mérule serpula lacrymans » a été découvert sous le parquet et dans les murs de l'église. De la pourriture brune cubique et de la pourriture fibreuse se sont donc logées à ces endroits-là. La commune a alors fait appel à un expert afin d'évaluer les dégâts et les premiers travaux ont consisté à éradiquer ce champignon et à protéger l'orgue et les différents éléments dans l'église.

A présent, la commune doit donc prendre en charge de lourds travaux de remise en état.

Le coût approximatif de ces travaux de remise en état est estimé à 150 000,00 € HT :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire exécuter ces travaux de remise en état,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire la publicité de ces travaux et faire des demandes de devis aux différentes entreprises,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions.**

Etude de faisabilité d'un projet éolien

Suite à la réunion de présentation qui a eu lieu début janvier avec EDF Energies Nouvelles et les élus des communes de Huttendorf et Morschwiller, Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis des conseillers sur la mise en route d'études de faisabilité visant à confirmer le potentiel éolien de la commune.

Le Conseil Municipal :

- **NE S'OPPOSE PAS à ce que la commune procède à des études de faisabilité visant à confirmer le potentiel éolien de la commune.**

La séance est levée à 22h00.